



<p style="text-align: center;">VILLE DE MONT DE MARSAN</p>	<p style="text-align: center;">DECISION DU MAIRE N° 2023/04-0100</p>
<p>SERVICE EMETTEUR Musée Despiau-Wlérick</p>	<p style="text-align: center;">OBJET : Fixation tarif inscription pour un cours de modelage avec modèle vivant au Musée Despiau-Wlérick.</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Nomenclature Acte : 8.9 - Culture</p>

Le Maire de la Ville de Mont de Marsan,

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations dont le Conseil Municipal peut charger le Maire pour la durée de son mandat,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 chargeant le Maire des délégations prévues à l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 31 mars 1964 instituant une régie de recettes auprès du Musée,

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget du Musée,

EXPOSE :

Le Musée Despiau-Wlérick organise le 13 mai 2023 un cours de modelage avec modèle vivant.

Cet atelier, en lien avec l'événement "Nuit Européenne des Musées", est destiné à un public adulte et sera animé par le professeur Laurent ABADIE, dans le cadre d'un marché public de service avec la Ville de Mont de Marsan. Il assurera 6 heures de cours durant cette journée.

DÉCIDE :

Article 1 : De fixer le tarif de cette animation culturelle (sur inscription) à 30 euros TTC par personne, correspondant aux 6 heures de cours.

Article 2 : D'encaisser les recettes des inscriptions, dans le cadre de la régie de recettes des Musées.

Fait à Mont de Marsan, le 28 avril 2023.

Charles DAYOT,

Maire de Mont de Marsan.



La présente décision peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire de Mont de Marsan,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).